LES RÈGLES D'ADHÉSION

LES MEMBRES NATIONAUX REPRÉSENTENT LE GINETEX DANS LEUR PAYS

Pour devenir un **Membre National** du GINETEX, les comités nationaux doivent remplir les conditions suivantes :

- avoir une structure juridique conforme aux lois du pays concerné
- être indépendant, c'est-à-dire autonome (ne pas subir d'influence commerciale, entre autres), s'engager pour l'ensemble du système GINETEX, s'assurer de l'utilisation correcte des symboles et les protéger en tant que marques
- être représentatif de la chaîne du textile, du vêtement et de l'entretien (c'est-à-dire être composée de membres de l'industrie textile, de l'industrie du vêtement, de l'industrie de l'entretien et de tout autre partie prenante dans l'étiquetage d'entretien)
- avoir l'autorité, c'est-à-dire la capacité, de faire appliquer ses décisions

Pour devenir membre national du GINETEX, les comités nationaux doivent payer une cotisation annuelle.